

Introduction

Lisa BOGANI et Julien BOUCHET

Cet ouvrage réunit les communications présentées lors du colloque sur *la citoyenneté républicaine à l'épreuve des peurs (de la Révolution à nos jours)*, une manifestation scientifique tenue à Clermont-Ferrand les 12 et 13 février 2015. Le contexte national exceptionnel dans lequel s'est déroulée cette rencontre lui a donné une dimension particulière et pour le moins inattendue. À l'heure où la presse française appelait, presque unanimement, à ne pas céder à une peur panique, et à témoigner d'un attachement à la liberté d'expression, d'opinion et de conscience – cœur de la démocratie –, ce colloque ne pouvait mieux entrer en résonance avec son temps. Constituant des atteintes directes à la citoyenneté, les événements de janvier 2015 ont en effet éveillé des peurs sociales et politiques exprimées dans l'espace public : tout en ayant provoqué un véritable élan de protestation et de solidarité civique, ils ont aussi constitué un terreau fertile à l'irruption de discours xénophobes et racistes, tendant, particulièrement, à une stigmatisation des musulmans. Lancés dans le champ médiatique sans véritable examen critique, de nouveaux objets de peur se sont manifestés et ont actualisé d'anciens réflexes identitaires que cet ouvrage propose notamment de sonder.

Ce flot de peurs épidermiques et pour partie fantasmées, refuge face à des lendemains incertains, a été pensé dès 1846 par Jules Michelet lorsqu'il décrivait la peur « du riche et du bourgeois » à la vue des classes laborieuses :

« Nulle passion n'est fixe, la peur moins qu'aucune autre. Il faut en subir le progrès. Or, la peur a ceci qu'elle va toujours grossissant son objet, toujours affaiblissant l'imagination malade. Chaque jour nouvelle défiance; telle idée semble dangereuse aujourd'hui, tel homme demain, telle classe; on s'enferme de plus en plus, on barricade, on bouche solidement sa porte et son esprit; plus de jour, point de petite fente par où puisse entrer la lumière¹. »

1. MICHELET J., *Le peuple*, Paris, Comptoir des imprimeurs-unis, 1846, p. 109.

L'universalisme républicain s'est en effet heurté, dès la fondation de la Première République², à plusieurs dynamiques d'exclusion. Cela renvoie à l'épineuse question des bornes de notre citoyenneté; une interrogation contemporaine mais qui n'est pas pour autant nouvelle, comme en témoigne la thèse de Sophie Wahnich qui a interrogé la place faite à l'étranger dans une Révolution qui se targuait de promouvoir, en paroles et en actes, une universalité des droits³. Or, à considérer les pratiques et les politiques républicaines postérieures à l'an I de la République, la notion d'universalisme républicain – reposant, en France, sur les principes de liberté civile et politique, d'égalité juridique puis de fraternité – s'est heurtée à des logiques d'exclusion, d'ordre souvent moral, nées de la crainte d'une décadence de la société. Certaines catégories de la population (les femmes, les domestiques, etc.) ont ainsi été écartées pour un temps d'une pratique intrinsèquement liée à la citoyenneté : le vote. À l'image d'autres formes de systèmes politiques, la peur peut donc opérer en République. Elle agit sur son droit⁴, pèse sur sa « gouvernance⁵ » et met ses valeurs à l'épreuve.

La multiplicité et la plasticité des peurs, qu'elles soient sociales, politiques ou d'essence religieuse, ont fait l'objet de nombreux travaux, à commencer par l'étude fondatrice de Jean Delumeau⁶. S'interrogeant sur les liens complexes qui unissaient « les peurs et la culture dirigeante » du XIV^e au XVIII^e siècle, Delumeau a établi que le discours sur la peur procédait essentiellement d'un discours de peur, une thèse qui paraît encore opératoire par la suite. Depuis la fin des années 1970, l'historiographie sur la peur s'est étoffée : *La peur au XVIII^e siècle*⁷ et, plus récemment, *L'ennemie intime*⁸ livrent de nouvelles propositions pour penser un sujet dont le traitement ne semble pas encore épuisé. L'intention principale des contributions de ce volume d'actes est donc de réinvestir ce vaste terrain d'enquête transdisciplinaire sous l'angle du rapport entre la peur et la citoyenneté, une question d'actualité, à relever la fréquence de l'expression tonitruante de « crise de la citoyenneté ». Plus qu'un état émotionnel, un sentiment ou un affect, le postulat principal est de considérer la peur comme une idée politique et un levier essentiel de pouvoir en situation de domination pour partie consentie⁹. À ce titre, il convient d'évaluer les enjeux et les impacts des

2. BIARD M., BOURDIN P., LEUWERS H. et SERNA P. (dir.), *1792. Entrer en République*, Paris, Armand Colin, 2013.

3. WAHNICH S., *L'impossible citoyen? L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997.

4. STORA-LAMARRE A. et al. (dir.), *La République et son droit (1870-1930)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011.

5. DILLENS A.-M. et al. (dir.), *La peur : émotion, passion, raison*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, 2006.

6. DELUMEAU J., *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles, une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978.

7. BERCHTOLD J. et PORRET M. (dir.), *La peur au XVIII^e siècle, discours, représentations, pratiques*, Genève, Droz, 1994.

8. CHAUVAUD F. (dir.), *L'ennemie intime. La peur : perceptions, expressions, effets*, Rennes, PUR, 2011.

9. ROBIN C., *La peur. Histoire d'une idée politique*, Paris, Armand Colin, 2006.

multiples discours et pratiques de peur afin d'éclairer la compréhension des fondements du modèle républicain français et de son fonctionnement¹⁰. Quel rôle les peurs ont-elles joué dans l'élaboration et la construction de la *citoyenneté républicaine*? En quoi ont-elles constitué un obstacle, une remise en cause ou, au contraire, un moteur à l'édification de ses valeurs? Comment sont-elles produites, contrôlées ou instrumentalisées?

L'État républicain s'est quelquefois trouvé pris en tenaille entre son devoir de protection des libertés des citoyens et son devoir de « sécurisation » pour la défense de l'ordre. Toujours actuel, l'enjeu consiste à concilier la *liberté* et la *sécurité*, le *droit* et les *devoirs*, la *prévention* et la *répression* au regard des valeurs humanistes et républicaines; d'apporter des réponses législatives, judiciaires et sociales efficaces et conformes aux principes d'une République démocratique; d'assurer, en somme, les bases d'un « vivre ensemble » en adéquation avec l'éthique républicaine. Ainsi cela amène-t-il à réfléchir à la pénalisation de certains comportements et à la justification de lois ou d'atteintes à des libertés du fait de peurs exprimées par les citoyens. Ces peurs sont quelquefois susceptibles d'engendrer un « capital d'inquiétude » et, par extension, de justifier une « gouvernementalité par l'inquiétude¹¹ »; une gouvernementalité qui, en définitive, énonce et hiérarchise les menaces. Par conséquent, le droit républicain s'est construit et a évolué au gré d'anxiétés sociales qui ont parfois conduit à une stigmatisation de la figure de « l'ennemi » et à son exclusion politique, sociale et même culturelle.

Mieux cerner la nature des peurs, la manière dont elles sont nommées, véhiculées¹² et codifiées par le droit et dans la pratique, rechercher en elles les traces permettant d'expliquer les singularités du destin républicain français et d'un certain nombre de ses passions, particulièrement la xénophobie¹³ : tels ont donc été quelques-uns des objectifs du colloque. Les articles qui en sont issus permettent de mettre en lumière les liaisons et les tensions entre différents modes discursifs sur la peur (le manifeste politique, la littérature spécialisée, le matériau à usage pédagogique, l'article de presse, la caricature), des systèmes normatifs (la loi mais aussi tout un ensemble de pratiques policières et infra-judiciaires), et des logiques identificatoires ou de coopération communautaire; ce, quelles que soient leur nature (politique, sociale, religieuse) ou leur dimension géographique (locale, nationale ou même internationale).

10. RUDELLE O., *Le modèle républicain*, Paris, PUF, 1992.

11. BIGOT D., « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude? », *Cultures et conflits*, n° 31-32, 1998, p. 13-38.

12. PLOUX F., *De bouche à oreille : naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003.

13. DORNEL L., *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littérature, 2004.

Les liens entre discours et stratégies de peur constituent la première partie de cet ouvrage. On s'interroge sur les principaux modes de transmission de l'idée républicaine. Il s'agit d'examiner quels sont les grands vecteurs et logiques du « message citoyen » tel que nous pouvons l'appréhender à la lecture de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 ; un message parfois compromis par la peur de représailles ou par des « contre-discours ». L'enjeu principal reste toutefois de mieux cerner ce « message citoyen » dans toute sa complexité, et d'en comprendre les mécanismes au prisme des peurs sur lesquelles il a pu se fonder et évoluer. Pour ce faire, Michel Biard travaille la question de l'inviolabilité du conventionnel. Il rappelle que la Première République a été fondée dans une configuration de peur, et démontre que fonder un *ordre*, c'est aussi définir un *désordre*. La persistance de la conflictualité en temps de Révolution est aussi soulignée par Maxime Kaci. Dans l'analyse de la diversité de l'attitude des armées révolutionnaires septentrionales, l'auteur précise que l'apparence (moustache, tenues vestimentaires) et l'attitude (exclamations) peuvent provoquer de la peur ; une peur que l'on doit pourtant canaliser en vue de l'acceptation de la République. Sous le Directoire, les républicains de gouvernement concentrent la peur sur quelques figures dont l'une d'entre elles, l'agioteur, est évoquée par Clément Weiss. Mais en cette espèce, on redoute surtout l'impunité car, à part dans le théâtre, l'agioteur semble difficile à atteindre puis à punir. Érigé en anti-modèle de la citoyenneté, l'agioteur aurait donc une part maudite, une fonction cathartique. Embrassant l'ensemble du XIX^e siècle, Jean-Charles Buttier présente quant à lui les transferts pédagogiques de la sacralisation de l'unité républicaine, et leur évolution avec la promotion de la *fraternité* sous la Monarchie censitaire et de *l'unanimité républicain* lors de la Troisième République. Parallèlement, Paul Chopelin montre que les cadres catholiques ont de moins en moins peur de la République au XIX^e siècle, ce qui entraîne une disparition progressive de la pastorale de la peur, quoiqu'ils restent encore méfiants à l'égard de la République-Démocratie, de ses pratiques (le vote), et de plusieurs éléments de sa doctrine (la liberté de la presse et d'enseignement) dont ils redoutent un potentiel usage anti-chrétien. En dépit de ces convergences, les années 1900 sont contemporaines de grandes peurs civiles et politiques que Laurent Bihl s'attache à analyser dans les caricatures. L'auteur démontre que ce support est un marqueur des peurs sociales. Parce qu'elles sont un *œil social* qui permet de surexprimer l'angoisse, les caricatures portent un message le plus souvent clivant. La lecture de ces cinq premiers articles révèle ainsi que la République a eu souvent besoin d'ennemis pour exister, et que ces ennemis ont fait d'autant plus peur qu'ils ont servi les intérêts de passeurs de peurs.

Ces peurs ont entraîné des situations d'exclusion civique, en particulier lorsque s'ouvre l'espace démocratique en France métropolitaine et coloniale

– aspect abordé dans la deuxième partie de l'ouvrage. La crainte que le corps citoyen ne soit pénétré par des idées contraires aux valeurs de la République a en effet engendré la mise en place d'une politique républicaine fonctionnant à plusieurs vitesses, et a justifié l'élaboration de systèmes de contrôle social rendant plus difficile, de fait, l'intégration de certaines catégories de la population. Côme Simien insiste sur la pastorale scolaire du bonheur en temps de Révolution. Sont évoquées plus largement la peur républicaine du mauvais instituteur, puis, sous le Directoire, la crainte de « l'instituteur privé ». Caroline Fayolle traite de la peur de l'indifférenciation dans une configuration de nouveaux droits politiques. La peur de la confusion des sexes sous la Révolution a en effet agi sur la citoyenneté. L'auteure analyse des discours qui s'intègrent dans plusieurs entreprises de répression et de remise à l'ordre. En somme, l'instauration inédite de nouveaux droits politiques soulève souvent une crainte de troubles sociaux, comme en témoigne également l'ensemble des mesures législatives et policières adoptées dans les années qui ont fait suite au décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848. Ces mesures – nous explique Nelly Schmidt –, que d'aucuns ont pu qualifier « d'attentats à la liberté individuelle », ont cherché à « gommer » des tensions sociales et politiques aux dépens de l'exercice d'une véritable citoyenneté républicaine dans les colonies françaises des Caraïbes. Particulièrement sensible a été la question de l'ouverture du suffrage électoral aux « nouveaux libres/nouveaux citoyens ». Ce domaine d'étude occupe plus amplement l'article suivant consacré à la peur du grand nombre dans les discours juridiques des années 1890-1930. Revenant sur une institution fondamentale et sur des médiateurs essentiels, Yves Déloye montre comment le droit public est un réceptacle d'un certain nombre de peurs sociales et comment il peut contribuer à consolider l'exclusion civique. En définitive, l'ensemble de ces articles montrent à quel point le principe de l'universalisme républicain s'est heurté à la peur de la « mauvaise influence ».

Au reste, l'exclusion civique fut légitimée par l'évocation de peurs sociales, voire d'un péril social, ce dont traite la troisième partie. Objets de représentations parfois faussées ou exagérées, elles ont produit des émotions susceptibles de renforcer ou de fragiliser le modèle de la République et, par conséquent, de bouleverser des pratiques citoyennes. Lisa Bogani et Sébastien Soulier pointent la fantasmagorie de la peur dès lors que l'on cherche à qualifier des déviances sociales. Au cours de l'instruction du procès de la « Bande noire » de Montceau-les-Mines, on assiste à une multiplication de pratiques et de discours de peur divergeant selon les intérêts politiques de leurs auteurs. S'attachant à observer la concurrence entre le *citoyen* et le *compagnon*, Vivien Bouhey montre que la peur de l'anarchisme est un catalyseur de sentiments à un moment où les institutions républicaines doivent surmonter plusieurs remises en cause de la

démocratie représentative. Quant à la contribution de Laurent Lopez, elle s'intéresse aux échelles de la peur, qu'elles soient géographiques ou politiques. L'auteur traite en effet de la criminalité, un objet servant les luttes d'influence entre la police et la gendarmerie à la Belle Époque. Alors que le nomadisme est particulièrement surveillé, l'auteur montre que la lutte contre la récidive est une préoccupation et un défi majeurs pour les pouvoirs civiques. Guillaume Neveu appréhende le critère de moralité nationale pour la catégorisation des suspects durant l'entre-deux-guerres. Cette analyse socio-historienne laisse à voir que l'ennemi est d'abord l'individu propageant un discours d'extrême gauche et donc, plus largement, la classe laborieuse qui lutte pour ses droits. G. Neveu observe ainsi une spirale de la peur qui se confond souvent avec une « lutte contre ». Enfin, Anne-Claude Ambroise-Rendu aborde la question des processus de circularité existant entre le crime, sa réponse législative et sa médiatisation. Elle objective ainsi la montée en puissance du discours sécuritaire de la fin du XIX^e à celle du XX^e siècle, à travers l'évocation de la peur de « l'opinion publique » vis-à-vis de la criminalité sur les enfants.

Au terme de cette analyse, on peut dégager trois convergences émanant de l'ensemble des contributions : l'importance du lien entre la peur et les sens (images de la peur, stigmates de la peur qui sont là ou que l'on crée), ce qui renvoie à une définition naturaliste des peurs et fait émerger des structures dont les racines sont bien antérieures à la Révolution ; l'imbrication des échelles (géographiques et temporelles) de la peur qui renseigne sur la densité de sa présence au-delà de configurations historiques exceptionnelles (pandémies, crises économiques, guerres) ; la cristallisation de la peur sur des figures et des modèles concurrents à la « citoyenneté autorisée » (le compagnon, l'étranger, l'agioteur, la prostituée, l'esclave ou encore l'indigène).